
*Politique sur le code vestimentaire
aux études médicales de premier cycle*

But

Décrire le code vestimentaire requis lorsque les personnes étudiantes sont en situation d'interaction avec les patients.

Objectifs

- Favoriser le respect mutuel entre les professionnels de la santé et les utilisateurs de soins
- Projeter une image professionnelle et respectueuse par le port de vêtements adéquats.
- Contribuer à la prévention et au contrôle des infections

Mise en contexte

La façon dont les étudiant(e)s se présentent devant les patients démontre le respect de l'intimité à laquelle ils ont accès en tant que médecin en formation. Une apparence soignée permet de démontrer du respect envers tous et aide à mettre les patients en confiance dans un moment de leur vie où ils se sentent vulnérables. Le code vestimentaire est en vigueur dans le cadre des activités d'introduction à la médecine clinique, d'Initiation à la démarche clinique, d'Intégration clinique précoce, du centre de simulation et de l'Externat.

Les milieux de soins étant très différents les uns des autres et en raison de la variété des choix vestimentaires, il est difficile de décrire précisément ce qui constitue une tenue professionnelle. L'étudiant en médecine sera par ailleurs amené à interagir avec des personnes d'âge, d'origine culturelle ou de statut socio-économique très diversifiés. Le choix vestimentaire pour les soins aux patients n'est pas dédié à exprimer ses convictions personnelles et la réserve est de mise en ce sens.

Politique

1. S'identifier : L'étudiant(e) doit porter sa carte d'identité de l'hôpital lorsqu'il est sur les unités de soins.
2. Prévention des infections : L'étudiant(e) doit se vêtir de façon à minimiser le risque de propagation des agents pathogènes d'une personne à l'autre. Les cravates, bagues et accessoires portés sur les mains et les poignets sont considérés comme des vecteurs de microbes et à éviter. Tout comme les faux ongles et les bijoux aux mains (sauf la montre et la bague de mariage) qui nuisent à l'hygiène des mains. De plus, le vernis à ongle doit rester discret et n'est pas approprié dans les disciplines chirurgicales.

Pour le confort des patients lors de l'examen physique, les cheveux longs doivent être attachés, les ongles taillés court (pour éviter de faire mal aux patients lors de la palpation) et les parfums capiteux évités en raison des allergies.

3. Habilleement : Une tenue considérée comme professionnelle peut varier selon les contextes. Une part de bon jugement est requise. Il faut se rappeler que pour beaucoup de patients, un médecin vêtu de façon appropriée permettra un lien de confiance plus solide et évitera tout malaise du côté du patient. Pour permettre ceci, les vêtements devraient couvrir des épaules jusqu'aux genoux et la poitrine doit être couverte suffisamment afin de ne laisser entrevoir aucun décolleté. Sont à éviter: les short, bermuda, cuissard, survêtement de jogging, casquette. Les vêtements doivent être suffisamment amples pour permettre de poser rapidement des gestes cliniques, que ce soit en milieu de soins ou au centre de simulation. Il va de soi que tout vêtement ou accessoire à caractère violent, sexiste, raciste, morbide ou irrespectueux est à proscrire.
4. Chaussures : Les chaussures fermées sont essentielles dans les milieux où l'on peut être exposé à des objets pointus ou tranchants et à des liquides biologiques.
5. Uniformes chirurgicaux (scrubs) : Les uniformes chirurgicaux sont la propriété de l'hôpital et ne doivent pas être portés à l'extérieur. Le port d'un uniforme médical, quoique non obligatoire, est un très bon choix de vêtement qui répond à tous les critères de la politique de l'habillement et est facile d'entretien.
6. Port du sarrau : Le sarrau blanc, s'il est propre et lavé fréquemment, est aussi une façon d'être vêtu de façon professionnelle. Dans certains milieux il peut cependant être moins approprié (p.ex. en pédiatrie). Les superviseurs indiqueront aux étudiant(e)s les situations dans lesquelles il est préférable de ne pas le porter.
7. Non-respect du code vestimentaire : Si l'habillement d'une personne étudiante est inadéquat en vertu de la présente politique, le superviseur doit d'abord lui rappeler le code vestimentaire, en privé et avec gentillesse, et peut exiger que cette personne aille se changer. Si l'habillement d'un(e) étudiant(e) entre en conflit avec la présente politique de façon répétée, le superviseur doit en aviser le responsable du cours ou de l'externat qui discutera en privé du problème avec l'étudiant(e). D'autres conflits relatifs à la présente politique pourraient entraîner une note de non-professionnalisme au dossier de l'étudiant(e).